



LISTE DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 AVRIL 2026

- 1-Désignation d'un secrétaire de séance : approuvée (désignation de monsieur Gauthier LIMOUSIN)
- 2-Approbation du procès-verbal de la séance du 1^{er} avril 2026 : approuvée
- 3-Comptes Financiers Uniques 2025 – Budgets annexes et budget principal : approuvés
- 4-Affectation des résultats 2025 – Budgets annexes et budget principal : approuvé
- 5-Budgets primitifs 2026 – Budgets annexes et budget principal : approuvés
- 6-Fixation des taxes locales pour 2026 : maintien des taux communaux approuvé pour 2026 (Taxe foncière sur les propriétés bâties : 23,22 %, taxe foncière sur les propriétés non bâties : 40,64 %, taxe d'habitation : 5,72 %)
- 7- Subvention de fonctionnement 2026 à l'association Chiens Guides de l'Est : approuvée pour un montant de 80 €
- 8-Contribution volontaire au Fonds Départemental d'Aide aux Jeunes (FDAJ) 2026 : approuvée pour un montant de 359,40 € représentant une participation financière de 0,15 €/habitant
- 9- Désignation des délégués à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) : désignation de Jean-Louis HISSETTE comme délégué titulaire et de Nicolas DEMOULIN comme délégué suppléant
- 10-Désignation des délégués forêt au sein de l'association des communes forestières de Moselle : désignation de Fernando GHAMO en qualité de délégué titulaire et Sandra BUDZYNSKI en qualité de délégué suppléant
- 11-Désignation des membres de la commission consultative communale et intercommunale de chasse : désignation de Fernando GHAMO et Agnès VACCA
- 12-Désignation des délégués à la Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID) : ce point inscrit à l'ordre du jour du Conseil Municipal a été retiré de l'ordre du jour et n'a pas fait l'objet d'une délibération.
- 13-Désignation des membres de la commission de contrôle des listes électorales : désignation de Nathalie BLANVARLET, Sandra BUDZYNSKI, Laurent ERHARDT, Viviane FAVRET, Agnès VACCA
- 14-Résidence rue de la chapelle - Vente d'un logement : approuvé pour un montant de 330 000 € TTC après autorisation de modification de l'esquisse d'étages et réunification des logements 24 et 26 représentant les lots de copropriété 21 et 23
- 15-Contrat d'Engagement Educatif (CEE) pour le recrutement occasionnel d'animateurs pour les centres de loisirs : autorisation accordée au Maire pour le recrutement des animateurs occasionnels pour les centres de loisirs dans le cadre de Contrats d'Engagement Educatif. Le Maire est chargée de fixer le nombre de postes nécessaires au bon fonctionnement des centres de loisirs et de fixer le niveau de rémunération
- 16-Remboursement de frais : approuvé pour un montant de 108,71 €.

Communications de Monsieur le Maire

Date de mise en ligne : 24/04/2026
Date d'affichage : 24/04/2026